MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	307
Moto-Club	AMICALE MOTOCYCLISTE CHINON
N° d'affiliation	1382
Date	06 AVRIL 2015
Lieu	LES TROTTES LOUP 37500 CHINON
Organisateur technique	RICHER DOMINIQUE
Adresse	50rue carnot 37220 ILE BOUCHRD
E-mail	richer.garage@wanadoo.fr
Téléphone	06.87.27.30.60 02.47.58.64.51

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	FRAGNON Georges Adj GAUTHIER Claude	Licence : 010588 - 036368
Président du Jury ou Arbitre	GERAY Claude	Licence : 011388
Membre du Jury	LECOGE Jean Louis	Licence : 041081
Membre du Jury	BOURGUIGNON André	Licence : 169730
Commissaire technique responsable	VAUDELLE-BARRE-CAVEREAU	Licence : 159354-173485-141805
Responsable du chronométrage	ROBLIN Jacques Ligue du Centre	Licence : 021065

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Chapionnat Ligue Open				suivant article n°2 du chpt de ligue
National NCO			125 à 650	2/4 temps
Championnat grand Ouest Side Car			350 à 750	2 temps
			350 à 1000	4 temps
			125 à 250	équipage jeune 14 à 17 ans

Engagement :

Site internet : www.amc chinon
Contact : RICHER Dominique
Adresse : 50 rue carnot 37220 ILE BOUCHARD
Téléphone : 06.87.27.30.60 02.47.58.64.51
E-mail : richer.garage@wanadoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur :
☒ oui ☐ non
Tarif : 10 euros
Caution : 200 euros

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui ☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... HYPPOLYTE Zizan

Nombre de secouristes 32

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... St Benoit la foret

Temps de trajet (en min) ..... 4 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... les trottes loup

Adresse ..... les fontenilles

37500 CHINON

GPS – Latitude (Nord) 47*11*19*24

GPS – Longitude (Est)..... 0*14*18*76

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1940 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille..... 37 m

Longueur de la ligne droite de départ..... 84 m

Nombre de OCP* 28

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 35

En manche : 30

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 9/02/2015	Date : 11 FEV. 2015	Date :
AMIC MOTOCYCLISTE CHINON 37500 CHINON	LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire	Numéro :